

& Membre des Communes avec plusieurs autres personnes soupçonnées d'être des adhérens du Prétendant. Et à ce sujet le Roi envoya à la Chambre des Communes un Message, par lequel Sa Majesté faisoit savoir « qu'elle avoit eu de
» bonnes raisons de faire arrêter le Sr. Steward :
» Qu'elle demandoit le consentement de la Cham-
» bre pour qu'il fût mis en détention, suivant
» l'Acte du Parlement passé dans cette séance, &
» intitulé : *Acte pour autoriser le Roi de s'affurer de*
» *toutes les personnes que Sa Majesté jugera coup-*
» *blés d'avoir conspiré contre sa personne ou son*
» *Gouvernement.* » Sur quoy il fut résolu d'as-
surer le Roi par une Adresse, que la Chambre ne pouvoit donner que très-volontiers son consentement à ce que l'intention de Sa Majesté à cet égard fût exécutée sans aucun délai.

Mr. Steward fut conduit ensuite à la Tour, où il a depuis été interrogé par des Commissaires du Roi. Il n'y a d'ailleurs de précautions qui ne soient prises pour rendre infructueux tous les desseins des Partisans du Prétendant, & de mesures pour faire avorter ceux de la France. L'Amiral Vernon ti nt la mer à cet effet avec une Escadre de 14. Vaisseaux de guerre. Tous les jours il envoie des Bâtimens à la découverte, & il se porte à attaquer le Convoi François s'il se met en pleine mer. De sorte que s'il n'est encore rien arrivé d'importance en mer, on s'attendroit à l'apprendre dans peu, si la Flotte des Bâtimens François assemblés à *Dunkerque* & ailleurs, n'avoit peut-être une destination autre que celle d'arriver dans le Royaume, pour y faire des débarquemens en faveur du Prétendant. On est fort attentif là-dessus.

Ecosse. Les mécontens que nous laissons le
mois